

- PROTOCOLE SANITAIRE - COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES













Pour tous les acteurs de la rencontre - joueur(euse)s/dirigeant(e)s/officiel(le)s/délégué(e)s

- âgé(e)s de 12 à 15 ans : Pass Sanitaire obligatoire.

Test PCR ou antigénique (-24h)

Attestation de vaccination complète

Certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Test RT-PCR positif (+ de 11 j. et - 6 mois)

- âgé(e)s de plus de 16 ans : Pass Vaccinal obligatoire.

Attestation de vaccination complète

Certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Test RT-PCR positif (+ de 11 j. et - 6 mois)



LE CONTRÔLE

Effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant avec les applications :

TousAntiCovid VERIF ou TAC VERIF

Si le stade est clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs : le contrôle à effectuer dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public).

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public n'est pas soumis à la détention du pass sanitaire.

REPORT D'UNE RENCONTRE*

- À partir de **4 nouveaux cas positifs** de joueurs(ses) sur 7 jours glissants (à partir de 3 cas positifs en Futsal)

OU

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

*Les documents Officiels et justificatifs doivent être transmis aux instances dans les 5 jours qui suivent la rencontre. A défaut, la Commission de gestion des compétitions, compétente pour juger des reports, pourra prononcer la perte du match au club ayant sollicité le report sur présentation des documents officiels.



- PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE - COMPÉTITIONS RÉGIONALES



En cas de cas positifs déclarés durant le week-end, une permanence téléphonique pour les compétitions Ligue est à votre disposition au

O6 09 73 53 04Samedi de 9h à 18h - Dimanche de 9h à 15h30

COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES











Du Vendredi 17h au Dimanche

06 84 34 04 83 astreinte@alpes.fff.fr

Du Lundi au Vendredi (15h/17h15)

04 92 15 80 30

Que faire en cas d'intempéries?

Du Lundi au Vendredi

04 91 32 04 04

Référente COVID

Mme Cathy DARDON 06 07 77 87 60



BIEN ORGANISER MA RENCONTRE!













Chaque club désigne un (e) **Référent (e) Covid** dont les missions sont :

(Il est conseillé d'avoir une Equipe Covid)

La coordination du contrôle de l'accès sur le site

La vérification de l'application des mesures sanitaires pendant la durée de la manifestation

Le rappel des mesures en cas de constatation de non-respect La vérification des Pass sanitaires pour tou(te)s licencié(e)s

Il est nécessaire de tenir un **Registre de contrôle** au sein du club avec la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui est en charge de la vérification.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'HYGIÈNE

Un plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces doit être mis en œuvre (désinfection régulière + mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au layage des mains).



Ouverture de la buvette interdite

CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS

L'arbitre effectue ce contrôle à l'extérieur.

TABLETTE FMI

Se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette.

ACTEURS DE LA RENCONTRE

Si un individu ne présente pas de Pass Sanitaire Valide, l'accès aux vestiaires et à l'aire de jeu sera strictement interdit.

Si un club refuse de se soumettre au contrôle du Pass sanitaire, la rencontre ne pourra se jouer et le club fautif pourra être sanctionné du match perdu par pénalité par la Commission d'organisation.

BANCS DE TOUCHE

Ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique et les officiels accrédités. Des bancs complémentaires à destination du personnel médical (médecin et secouristes) sont installés au bord terrain.

SPECTATEURS

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs. Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Toutes les personnes rentrant dans la zone vestiaire doivent obligatoirement présenter un pass sanitaire valide. La vérification est faite par un membre de l'équipe COVID du club recevant. La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et mineurs à partir de 12 ans. Si un délégué officiel est présent, il s'assure du respect du protocole dans la zone vestiaire et que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réalementaires.

Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu. Les joueurs et officiels entrent en séquencée sur l'aire de jeu, club recevant en dernier.

PROTOCOLE AVANT-MATCH La cérémonie de salutations entre les entraineurs et Officiels est supprimée. Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.